

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2018

Le conseil municipal s'est réuni le 15 Février 2018 à 20 heures 30 sous la présidence de VIDAL Daniel, Maire

Etaient présents : ARRIBAT Bernard, BLANC Maurice, GAYRAUD Claude, MAS Bernard, PONS Françoise, RAZIMBAUD Jean-Louis, RAZIMBAUD Olivier, ROQUE Christiane, ROUMESTANT Bernard, SALES Laure, SENDERENS Cédric, STELLA Nicole, SICARD Nathalie

Procuration : PROENCA Antoine à PONS Françoise

1°) Projet éolien sur le Groupement forestier de Peyroux

Présentation du projet éolien modifié par la société Hexagone. Le conseil procède au vote à bulletin secret : 15 votants : 8 voix contre, 7 voix pour

2°) convention avec la société Ostwind

Pour la réalisation du projet éolien du Cayrol, il est nécessaire d'autoriser Bernard MAS, à signer avec la société d'exploitation du Parc éolien du Cayrol les autorisations d'utilisation des sols qui pourraient être nécessaires à la construction et l'exploitation du parc éolien (accès, utilisation des chemins ruraux ou voies communales, et les parcelles K 678,686 et 689) . En contrepartie la société verserait une indemnité unique et forfaitaire de 10365€ Daniel VIDAL n'a pas pris part au vote, a quitté la salle.

3°) convention d'offres de concours avec la société SEPE LE CAYROL

La société Ostwind propose à la commune de contribuer par le biais d'une offre de concours au financement du travail public qui consisterait à maintenir en permanence même en période hivernale les voies d'accès libres pour l'entretien et la maintenance. Elle propose de signer une convention d'offres de concours et verserait à la commune une somme forfaitaire annuelle de 762€ par mégawatt installé et exploité

4°) Convention avec le SDET

l'entreprise BOUYGUES est chargée par les services du SEDT et de la commune d'étudier la construction de la ligne concernant le renforcement BT P25 à Paillemalbiau.

Le conseil à l'unanimité autorise Mr le Maire à signer une convention avec le SDET pour l'autoriser à passer un câble aérien au-dessus de la parcelle D 1378 propriété de la commune

5°) délibérations pour les dossiers DETR

Les dossiers de demande de subvention au titre de la DETR ont été envoyés à la Sous Préfecture le 31 janvier 2018. 3 dossiers ont été transmis

- Création d'une maison d'assistantes maternelles
- Isolation de la salle des fêtes
- Acquisition d'un écran tactile pour l'école

Le conseil décide d'adopter les plans de financement pour l'isolation de la salle des fêtes et pour l'acquisition de l'écran tactile comme suit :

Montant des travaux :	144.025€
DETR	32.220€
PARC	40.000€
Région	43.000€
Autofinancement	28.805€

Acquisition d'un écran tactile

Coût	7.706€
DETR	3.083€
Fonds de concours	3.083€
Autofinancement	1.540€

6°) Mazades

Courrier de BARTHE Marcel qui sollicite l'accord du conseil municipal pour couper des résineux sur les parcelles de la section de Candoubre, accord sous réserve de demande de remise en état

Menesson Stéphane demande un droit de passage sur la parcelle K 487 pour accéder à sa propriété, accord à l'unanimité

Section Masminet le Causse Condomines : devis de Collet 2100€ pour réaliser un chemin, demander la prise en charge

Section des Argieuses : prendre contact avec un expert, les frais seront à leur charge

Transfert de la parcelle où est situé le château de Canac, organiser la consultation des membres

7°) demande d'achat de parcelles par RUL Patrick

Suite aux élections de la section de Boissezon où la majorité des électeurs ne se sont pas prononcés, le conseil municipal avait demandé auprès de Mr le Sous préfet le transfert des biens de cette section. Le transfert a été accepté par arrêté préfectoral et la commune est devenue propriétaire de ces biens.

Lors du conseil municipal du 20 décembre dernier, le conseil s'est prononcé contre la vente, un courrier lui avait été adressé pour lui proposer un contrat de location.

En réponse au courrier, RUL Patrick demande l'achat de ces parcelles dont la contenance totale est de 3ha26a92 et propose le somme importante de 11039,20€.

Le conseil refuse la vente à RUL Patrick, s'engage à les vendre à son éventuel acquéreur

8°) proposition d'achat d'un terrain à Moulin Mage

Le conseil à l'unanimité accepte d'acquérir la parcelle C 847 (située à l'entrée de Moulin mage) d'une contenance de 476 m² au prix de 1500€. Cette parcelle appartient à DUPUY Dominique

9°) proposition de cession de terrain à Masminet

Claude SEBE, propriétaire de la parcelle cadastrée B n°555 souhaite la céder à la commune, cette parcelle correspond à l'emprise de la route d'accès au hameau du Planquet.

Le conseil à l'unanimité accepte l'achat de cette parcelle pour l'euro symbolique

10°) appellation de rues

Suite à la mise en place de la numérotation des rues à Murat et après avoir transmis le dossier au cadastre, il s'avère que plusieurs appellations de rues n'ont pas été mentionnées dans les délibérations lors de leur création. Il s'agit de la rue de la Prairie, du Chemin de Lagardio et du Moulin du Roc ;

Afin de régulariser le conseil décide de donner aux rues les appellations ci-dessus

11) tarif de l'eau

Les tarifs de l'abonnement des compteurs et du prix de l'eau n'ont pas été modifiés depuis 2013. Suite aux gros travaux d'interconnexion qui ont été engagés sur l'ensemble du réseau de la commune, le conseil à l'unanimité décide d'augmenter le prix de l'abonnement comme suit

	2013	2018
Abonnement	68,00 €HT	100,00€HT
Consommation de 0 à 120m3	1,20€HT	1.35€HT
Consommation supérieure 120m3	0.55€HT	0,80€HT
Redevance assainissement	0,86€ht	0,95€HT

12°) questions diverses

Le dossier de la Maison d'assistantes Maternelle est soumis à l'avis de la PMI

Choix de l'architecte pour la maîtrise d'œuvre : le conseil décide de confier cette tâche à

LAURICHESSE Nathalie

Suite au rapport fourni par l'ECTI sur l'accessibilité, il faut faire l'évaluation des travaux qui sont préconisés

Le conseil décide d'appeler la salle de réunion : salle Panel